

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE****SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés :**

Martine MANDÉ, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN,

Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE

**Secrétaire de séance :** Laurie LAPOULE**DÉLIBÉRATION N° 10-08042024 :****OBJET : SALON DU LIVRE 2024 - TARIFS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que cette année, le salon du livre aura lieu le dimanche 06 octobre 2024.

Comme les années précédentes, il sera demandé une participation financière aux maisons d'édition qui réserveront un emplacement ainsi qu'aux personnes qui prendront part au déjeuner.

Michelle SAINTOUT, Maire, rappelle les tarifs fixés l'année précédente :

Tarif pour un emplacement : 12 €

Tarif pour un déjeuner : 22 €

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs pour cette année.

Vu le budget prévisionnel du salon du livre de 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière du 21 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **FIXE** à 12 € le montant de la participation pour la réservation d'un emplacement au salon du livre 2024,
- **FIXE** à 22 € le montant de la participation pour prendre part au déjeuner servi lors dudit salon.

<b>Votants : 17</b> (15 + 2 procurations)	<b>Votes exprimés : 17</b>	
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour **extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.**

**Le Maire,**  
Michelle SAINTOUT



**La secrétaire de séance,**  
Laurie LAPOULE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*